

21 août / 2018

Karl Olive

Maire de Poissy

Vice-président du Conseil départemental des Yvelines

2^e Vice-président de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

Incendie du cabanon du parc de la Charmille « *Nous ne nous laisserons pas faire !* »

Ce lundi 20 août, en début de soirée, le cabanon du parc de la Charmille, appartenant à la municipalité, a été victime d'un incendie.

Les sapeurs pompiers ont été rapidement mobilisés sur les lieux et ont circonscrit le sinistre vers 21h. L'origine criminelle du feu ne laissant guère de doute, la ville de Poissy a immédiatement porté plainte auprès de la police nationale qui a procédé ce mardi 21 août à un relevé d'empreintes sur le site de l'incendie, situé dans le prolongement du Boulevard des Loges.

APPEL À TÉMOINS ET TOLÉRANCE ZÉRO

« *Ce qui s'est passé lundi soir au parc de la Charmille est totalement inadmissible* », s'insurge le maire Karl Olive, précisant que le préjudice pour la Ville s'élevait à environ 30 000 euros, soit le coût de la reconstruction du local. « *Mais nous ne nous laisserons pas faire, nous ne laisserons pas de tels actes sans réponse. Nous retrouverons les coupables et ils paieront. Et s'ils sont mineurs, ce sont leurs parents qui paieront, comme ce fut le cas lorsque nous avons retrouvé les jeunes auteurs des dégradations sur le sautoir à la perche du stade Léo-Lagrange l'an dernier. Ce sera tolérance zéro. Nous avons d'ores et déjà porté plainte et les forces de l'ordre enquêtent. Nous invitons également tous les riverains qui auraient pu être témoins de quelque chose ce lundi soir à contacter la police municipale au 01 39 22 00 00.* »

